

Pollionnay

★ VENDREDI 24 MAI 2002 ★

SOIREE "CIRQUE"

SPECTACLE RÉALISÉ ET PRÉSENTÉ
PAR LES ÉLÈVES DE
L'ÉCOLE MICHEL SERRES



En juin 2001, les élèves de la classe des CM1-CM2 ont eu la chance de participer durant une semaine à une classe cirque (lire article page 12 dans ce journal). Ils sont revenus ravis de ce séjour et nous avons décidé de permettre à tous les enfants de l'école de profiter des savoirs nouvellement acquis.

D'abord, nous avons investi dans l'achat de matériel pour permettre aux élèves de s'entraîner, et en particulier pour jongler et travailler les équilibres.

Nous avons ensuite décidé de préparer une soirée « cirque » dans laquelle chaque classe présentera des numéros pour recréer l'ambiance d'un spectacle de cirque.

Au départ, nous avions prévu de présenter le travail accompli lors de la fête de Noël. Mais nous nous sommes vite rendus compte qu'il nous faudrait plus de temps pour présenter aux familles dans des conditions respectueuses des efforts consentis par les enfants le fruit de leur travail.

C'est pourquoi nous vous invitons à retenir dès à présent votre soirée du vendredi 24 mai. Toutes les classes de l'école participeront à ce spectacle pour une représentation unique.



Pages 12-13



Communauté de Communes des
Vallons
du Lyonnais
Une commune
membre de la
Communauté
de Communes
des Vallons
du Lyonnais

Bulletin d'Informations municipales et communales

MARS 2002 - N° 77

Sommaire

Le Mot du maire 3

Vie municipale :

Conseil Municipal 18/12/014

Conseil Municipal 07/02/026

L'urbanisme, un enjeu
majeur pour notre avenir8

Informations à caractère privé
Patrick Lhotte10

Euro-prêt10

Faire le cirque (suite couverture) ...12

Questions-réponses13

Médiathèque14

Hommage à Henri LARUE15

Permis de construire15

Rappel des Fêtes 200216

Unis pour le Téléthon17

Associations

Journée des Arts18-19

Ecole de Musique21

Maison de la Rencontre21

Classes en 2 - Classes en 322

Pony-Games / Ours Brun23

Boule des Pins24

Programme de formations26

Intercommunalité

EVVL28

La Val'Lyonnaise28-29

CCVL29-30

Acolade 31 à 33

La Sigodière Appaloosa34

Expression libre

Foire aux Livres35

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Le conseil municipal s'apprête à voter son premier budget lors de sa prochaine séance. En matière d'assainissement, l'enquête publique relative au schéma directeur vient de se terminer et nous sommes dans l'attente des conclusions du commissaire enquêteur. Le conseil municipal aura à délibérer pour l'arrêter définitivement. Par ailleurs, le contrat de rivière devrait être signé en juin prochain et deux tranches de travaux sont déjà à l'étude : la mise en séparatif du réseau du centre bourg et le raccordement au collecteur de la COURLY, qui entraînera la suppression de la station d'épuration qui n'est plus aux normes. En ce qui concerne le budget principal de la commune, les différentes commissions ont travaillé divers projets qui seront intégrés dans la section investissement. Les élus souhaitent mettre en œuvre une politique ambitieuse, mais raisonnable, pour donner satisfaction aux administrés.

Par ailleurs, la municipalité continuera à soutenir matériellement les associations. A ce sujet, des initiatives en matière culturelle ont été prises et je ne peux que les encourager. Par contre, d'une manière générale, on note un désengagement des bénévoles et cette situation inquiète les élus, qui craignent d'être obligés de "municipaliser" certaines activités jusqu'ici mises en place par des associations. Les élus et le personnel de la mairie ne devraient pas se substituer au bénévolat, car c'est pour la commune une perte de richesse inestimable. En effet, nous ne conserverons l'âme de notre village qu'en nous investissant tous, chacun à notre niveau. L'exemple de notre foire annuelle ou du téléthon en sont les meilleures preuves : ces journées de convivialité reposent sur l'engagement de bénévoles, et ce sont les seuls moments de l'année où règne dans notre village une effervescence et une joie collective aussi importante. Aussi, je lance un appel, pour que des personnes motivées viennent s'impliquer dans la vie de notre village, afin de soulager, voire remplacer, ceux qui sont démotivés par des années de présence.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur le problème des chiens qui divaguent et qui peuvent représenter un danger pour autrui. A ce titre, un arrêté du maire a été pris en 1992 et "il interdit de laisser des animaux domestiques divaguer sur la voie publique seuls sans maître et sans gardien". De même, le maire peut être amené à ordonner, par arrêté, la saisie d'un chien réputé dangereux, si son propriétaire n'a pas jugé utile de répondre favorablement aux injonctions du premier magistrat de la commune. Je serai donc reconnaissant aux propriétaires de chiens de bien vouloir être vigilants, afin d'éviter tout problème.

Cordialement.

Gilbert MARIGNIER

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : Nancy PEFAURE, adjointe.

Dépôt légal : mars 2002

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN

Le prochain bulletin paraissant mi-juin, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 8 mai 2002. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL

■ SEANCE DU 18 DECEMBRE 2001

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES DE LA CCVL : DESIGNATION D'UN MEMBRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les compétences de la CRCL seront prochainement réduites à la révision du SCOT et les communes récupéreront ainsi celles relatives à l'ORAC, l'OPAH et au PLH. Il est envisagé que la CCVL prenne rapidement ces compétences en lieu et place des communes membres. Pour cela, elle sera amenée à modifier ses statuts par un transfert de nouvelles compétences.

Pour réaliser ledit transfert dans des conditions de fiabilité optimales, il est proposé de mettre en place une commission locale d'évaluation de transfert de charges, qui sera composée d'un représentant de chaque commune et de deux représentants de la CCVL. Son rôle sera d'effectuer un travail d'analyse financière.

Monsieur André BROTTET est nommé à la commission d'évaluation de transfert de charges de la CCVL pour représenter la commune de POLLIONNAY.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CRCL : COMPETENCES - NOM - SIEGE - CONTRIBUTION DES MEMBRES - COMPOSITION DU BUREAU

La CRCL, syndicat intercommunal regroupant 26 communes de l'ouest lyonnais dispose notamment de la compétence "révision du schéma directeur de l'ouest lyonnais". La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (dite "loi SRU") rénove la politique urbaine et adapte les outils juridiques de l'aménagement. C'est ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se substitue au Schéma Directeur (SD). Le contenu du SCOT est précisé à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme modifié par l'article 3 de la loi SRU.

Le Code de l'Urbanisme modifié également par l'article 3 de cette même loi dispose, entre autres, que les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de Schéma Directeur sont compétents en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. Ces dispositions s'appliquent donc à la CRCL qui est devenue compétente pour la révision du SCOT de l'Ouest Lyonnais.

Il paraît souhaitable que la CRCL abandonne certaines autres compétences (développement économique, logement et cadre de vie, protection et mise en valeur de l'environnement, développement touristique et communication) et qu'elle se limite au SCOT et aux schémas de secteur. En effet, certaines collectivités souhaitant adhérer à la CRCL disposent déjà de compétences détenues par cette dernière ou ne souhaitent pas au contraire participer à

l'exercice par la CRCL d'un certain nombre d'entre elles. Les compétences abandonnées par la CRCL seraient restituées aux 26 communes membres.

Il paraît ensuite opportun d'élargir la compétence de la CRCL "révision du SCOT de l'Ouest Lyonnais" à "l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT de l'Ouest Lyonnais et des schémas de secteurs". En effet, en vertu du Code de l'Urbanisme modifié, le SCOT est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT. Ces dispositions s'appliquent également aux schémas de secteur.

Enfin, dans un souci de clarification, il conviendrait de procéder à une modification des statuts de la CRCL sur les points suivants : nom, siège, contribution des membres, composition du bureau.

Voté à l'unanimité.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CRCL : ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES - REPRESENTATION DES MEMBRES

Pour assurer une concordance des périmètres de la structure porteuse du SCOT de l'Ouest Lyonnais et du SCOT lui-même, il serait souhaitable que la CRCL devienne un syndicat mixte composé des communautés de communes, et/ou des communes couvrant la totalité du périmètre du SCOT de l'Ouest Lyonnais, comprenant les 48 communes suivantes :

Bessenay - Bibost - Bully - Chevinay - Courzieu - Dommartin - Eveux - Fleurieux sur l'Arbresle - L'Arbresle - Lentilly - Nuelles - Sain-Bel - St Germain sur l'Arbresle - St Julien sur Bibost - St Pierre la Palud - Sarcey - Savigny - Sourcieux les Mines

Brindas - Grézieu la Varenne - Messimy - Pollionnay - Ste Consorce - St Laurent de Vaux - Thurins - Vaugneray - Yzeron

Brignais - Chaponost - Millery - Montagny - Vourles

Chassagny - Chaussan - Mornant - Orléans - Riverie - Rontalon - St Andéol le Château - St André la Côte - Ste Catherine - St Didier sous Riverie - St Jean de Touslas - St Laurent d'Agny - St Maurice sur Dargoire - St Sorlin - Soucieu en Jarrest - Taluyers.

Il serait donc opportun d'accepter l'adhésion des communautés de communes compétentes en matière de SCOT et de schémas de secteurs à la CRCL et de définir la représentation des membres au comité syndical de la façon suivante :

7 représentants titulaires et 7 suppléants par communauté de communes

1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune.

Voté à l'unanimité.

ADMISSION DE LA CC DU PAYS DE L'ARBRESLE, DE LA CCVL et DE LA CC DE LA VALLEE DU GARON AU SEIN DE LA CRCL ET AUTORISATION DE RETRAIT DE LA CRCL DE MONTAGNY ET DES 9 COMMUNES DE LA CCVL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais (CRCL) a engagé, par délibération du Conseil Syndical en date du 14 Novembre 2001, une modification statutaire qui doit permettre l'adhésion à la CRCL d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) actuellement non membres pour la compétence complète du SCOT et des schémas de secteur (élaboration, approbation, suivi et révision).

Lorsque le périmètre de l'établissement public est étendu, à une ou plusieurs communes, ou à un ou plusieurs EPCI, la décision d'extension emporte extension du périmètre de SCOT.

Les Conseils Communautaires de la CCVL (le 8 novembre 2001) de la CCVG (le 21 novembre 2001) et de la CCPA (le 22 novembre 2001) ont délibéré pour demander leur adhésion à la CRCL pour la compétence complète du SCOT et des schémas de secteur (élaboration, approbation, suivi et révision).

Dès lors, la présence au sein de la CRCL des communes ayant transféré leurs compétences SCOT et schémas de secteur à une Communauté de Communes n'est plus justifiée puisqu'en vertu du principe de spécialité, une commune ne peut être membre de plus d'un établissement public de coopération intercommunale pour une même compétence transférée.

En conséquence, les 10 communes suivantes (Montagny Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Ste Consorce, St Laurent de Vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron) ont délibéré en demandant à se retirer de la CRCL.

Voté à l'unanimité.

ANNULATION DE L'ADHESION AU SYDER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 octobre 2001, le conseil municipal de POLLIONNAY s'est prononcé favorablement sur la dissolution du Syndicat d'Electrification de la Grande Banlieue Périphérique (SEGBP) et sur l'adhésion de la commune au SYDER, dans un souci de simplification administrative.

Depuis le vote de cette délibération, d'autres éléments ont été examinés, notamment la facturation d'une taxe de 8% aux usagers sur leur facture d'électricité par EDF. Cette taxe doit normalement être reversée aux communes de plus de 2000 habitants. Or, à ce jour, il semble que le produit de ladite taxe est redistribué par EDF au SYDER, sans que celui-ci ne la rétrocède aux communes concernées. Il n'est donc pas tenu compte de cette recette dans le montant des contributions demandées aux communes par le SYDER pour les travaux d'enfouissement exécutés. Il convient donc de renégocier avec le SYDER la clé de répartition de reversement de cette taxe en fonction des travaux réalisés et des prélèvements faits auprès des administrés, afin d'obtenir un meilleur financement des investissements. Cette négocia-

tion doit avoir lieu au niveau de la CCVL, afin que toutes les communes, quelque soit leur taille, puissent en bénéficier. Une réunion est prévue le 7 janvier 2002 avec le directeur du SYDER. Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, fait part de son scepticisme face aux résultats d'appels d'offres effectués par ce syndicat pour des travaux par marchés fractionnés à bons de commande, où finalement quatre grands groupes se partagent le marché du département du Rhône.

Aussi, il est proposé de surseoir à l'adhésion de la commune au SYDER.

Voté à l'unanimité.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE TELECOPIEUR DE LA MAIRIE

Contrat de maintenance pour le télécopieur PANAFAX UF 333 avec la société SOM.MAB à compter du 1er mars 2002.

Voté à l'unanimité.

FORMATION CONTINUE : CONVENTION A PASSER AVEC LE CNFPT

Monsieur MARQUIER, adjoint, indique à l'assemblée que les collectivités locales cotisent à hauteur de 1% sur le traitement des agents titulaires et non titulaires au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, qui organise, entre autres, des formations initiales et réglementaires, l'organisation des concours. Par courrier en date du 17 octobre, le CNFPT a transmis une nouvelle convention relative à la formation continue avec participation financière. Interrogé sur le fondement de cette nouvelle charge pour les collectivités, le président de cette structure nous a répondu qu'au fil des années, le CNFPT s'est vu confier des missions nouvelles liées à la construction de la Fonction Publique Territoriale, alors même que le montant du taux de cotisation n'a pas évolué. Les élus du CNFPT ont donc décidé de poursuivre le développement de l'action de leur établissement au-delà de la cotisation, en demandant une participation financière sur un nombre limité de formations, à savoir :

- des formations aux outils informatiques
- des formations "sécurité au travail" donnant lieu à habilitation ou autorisation délivrée par l'employeur
- des formations liées aux techniques du spectacle.

Voté à l'unanimité.

CONVERSION DES PRÊTS BANCAIRES EN EUROS

Conversion de l'unité franc en unité euro dans tous les contrats de prêts de la commune et signature des constats de conversion par M. le Maire.

Voté à l'unanimité.

VIE MUNICIPALE

■ SEANCE DU 7 FEVRIER 2002

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Henri LARUE, conseiller municipal de 1983 à 1989, premier adjoint de 1989 à 1995, décédé le 2 février 2002.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réduction des compétences du SIVOM de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais (CRCL) engagée en vue de limiter celles-ci à l'élaboration, à l'approbation, au suivi et à la révision du schéma de cohérence territoriale et des schémas de secteur, il apparaît que les autres compétences de la CRCL reviendraient prochainement aux communes. Il s'agit notamment de l'OPAH, du PLH et de l'ORAC. Il serait donc opportun que la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais intègre dès que possible ces compétences, compte tenu de leur caractère intercommunal.

D'autre part, après une année d'application des statuts communautaires définis par arrêté préfectoral du 27 décembre 2000, il apparaît nécessaire de mieux définir certaines compétences de la C.C.V.L. au regard notamment des évolutions législatives récentes (loi SRU, projet de réforme de la loi du 30 juin 1975 sur l'action sociale et médico-sociale, etc).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la C.C.V.L., et notamment les articles 12, 13, 14 et 15.

Monsieur CHÈNE fait remarquer le flou volontaire de la rédaction des présents statuts.

Voté à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE

Monsieur le Préfet du Rhône a demandé au maire de chaque commune de faire désigner par le conseil municipal un délégué à la défense.

En effet, la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont amené le gouvernement à reformuler les liens entre la société française et la Défense, afin que l'ensemble des citoyens et notamment les jeunes puissent être, d'une part, sensibilisés sur les questions de sécurité et de défense et d'autre part, écoutés sur leurs aspirations.

Le conseiller désigné aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié et sera destinataire d'une information régulière en la matière.

Il sera également impliqué dans la nouvelle réserve citoyenne et le recensement. Il est proposé de désigner le représentant de la commune par un vote à bulletins secrets. Monsieur de ROUVILLE est candidat.

Monsieur CHÈNE est désigné conseiller municipal en charge des questions de sécurité à la majorité au premier tour de scrutin.

Il déclare accepter cette charge et la confiance des élus et indique qu'il travaillera en collaboration avec Monsieur de ROUVILLE.

CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE "CULTURE"

A l'issue de cette première année de mandat, il apparaît nécessaire de créer une commission municipale "Culture". Il est demandé au conseil municipal de fixer le nombre de membres de la commission. Il est rappelé que Monsieur le Maire en est président de droit.

Le nombre de membres est fixé, à la majorité (11 pour, 6 contre, 1 abstention) à 9 y compris le président.

E GALLONE, G BEAUQUIS, C ROUX, S GUILLERMIN, M PORTE, C RAGEADE, H de ROUVILLE, G GARLET sont élus au premier tour de scrutin à la majorité pour siéger à la commission municipale "Culture".

DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Cette délégation de pouvoirs s'impose pour des raisons d'ordre pratique. Aujourd'hui, à l'issue de la première année de mandat, il est proposé de déléguer une attribution supplémentaire du conseil municipal au maire, à savoir :

"prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en leur forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget."

Il est rappelé que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation et qu'en cas d'empêchement du maire, les dispositions relatives aux matières visées sont prises par le conseil municipal.

Monsieur CHÈNE insiste sur le problème du seuil élevé des marchés publics et sur le risque de donner autant de pouvoir à Monsieur le Maire. Ce dernier indique que ce pouvoir délégué est limité, puisqu'il est donné dans la limite des crédits inscrits au budget, qui lui est voté par le conseil municipal.

Voté à la majorité (9 pour, 6 abstentions, 3 contre)

VIE MUNICIPALE

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES : MODIFICATION DES MONTANTS DE L'ACOMPTÉ ET DE LA CAUTION

Modification du montant de la caution et de l'acompté demandés lors de la signature d'un contrat de location de la salle des fêtes. A ce jour, le montant de l'acompté est de 76.22 euros (500 francs) et celui de la caution de 457.35 euros (3 000 francs). Il est proposé de les fixer désormais à :

- 80 euros pour l'acompté
- 460 euros pour la caution.

Voté à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2002

Certains investissements urgents doivent être réalisés avant le vote du budget primitif 2002. Aussi, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires, comme suit :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

2183 matériel de bureau et informatique : 300 euros

2184 mobilier : 700 euros

2188 autres : 1800 euros

Voté à la majorité (17 pour, 1 abstention).

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE BIENS D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS TTC

Vestiaires pour le restaurant scolaire d'une valeur inférieure à 500 euros TTC

Voté à l'unanimité.

AVANCE DE TRESORERIE AU SAGYRC

En tant que commune adhérente du SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières), une contribution financière est déterminée dans les statuts dudit syndicat. La mise en route du SAGYRC a généré des coûts de fonctionnement et il est demandé aux communes membres de verser au syndicat une avance de trésorerie égale à 50% de la participation estimée pour l'année 2002.

Voté à l'unanimité

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Quatre nouveaux décrets refondent entièrement le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires territoriaux. Ce système d'IHTS datait de 1950 et il est remplacé par un texte obligeant les administrations à rémunérer les seules heures supplémentaires réellement accomplies. Afin de compenser la perte de rémunération des agents percevant des IHTS forfaitisées, un deuxième texte crée une indemnité

d'administration et de technicité.

Il est donc proposé d'instituer cette indemnité pour les agents de la commune des cadres d'emploi suivants :

- agent administratif
- adjoint administratif
- rédacteur territorial (dont la rémunération est au plus égale à celle de l'indice brut 380)

Voté à l'unanimité.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame GALLONE, adjointe, rappelle à l'assemblée que courant 2001, le conseil municipal a décidé de changer de système de restauration pour la cantine scolaire. Le nouveau mode de fonctionnement avec un cuisinier sur place a engendré un surcoût. Par courrier en date du 30 octobre 2001, Monsieur le Maire a saisi Monsieur le Préfet du Rhône, afin d'obtenir une dérogation en matière de taux d'augmentation du prix du repas facturé aux usagers. Un sondage avait d'ailleurs été réalisé auprès des parents, qui avaient, à une très forte majorité, accepté une augmentation supérieure aux 2% autorisés par les textes en vigueur. Par courrier en date du 17 janvier 2002, Monsieur le Préfet du Rhône a répondu par la négative à cette demande de dérogation et a limité la hausse pour l'année 2001 à 2%. Aussi, il est proposé d'appliquer la hausse de 2% autorisée et de fixer les tarifs de la façon suivante :

- repas pour les enfants de l'école maternelle : 2.65 euros
- repas pour les enfants de l'école primaire : 2.95 euros
- repas adulte : 4.40 euros

Monsieur CHÈNE, conseiller municipal, affirme que la position du Préfet est inadmissible et qu'il s'agit là d'une curieuse application de la décentralisation. Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, indique qu'il n'est pas normal que les arguments qui ont été présentés par la commune n'aient pas été pris en compte. Cette analyse est partagée par l'ensemble des élus.

Voté à l'unanimité.

Rappel de l'arrêté du 16 mars 1955, relatif à l'interdiction de divagation des chiens :

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prêtres, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur les bords des cours d'eau, étangs et lacs.

(Arr. 31 juillet 1989) « dans les bois et les forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin ».

Pour la Commission environnement : N PEFAURE

VIE MUNICIPALE

L'URBANISME. UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE AVENIR

Un an après les élections municipales, rien de concret n'apparaît en matière d'urbanisme. Nous vous devons des explications. Tout d'abord, en pleine cohérence avec la profession de foi de notre campagne électorale, nous nous sommes mis au travail avec la double nécessité de faire évoluer notre bourg et notre territoire tout en lui conservant son identité villageoise et son caractère rural.

Nous vous rappelons aussi que dans ce domaine, nous devons tenir compte d'une législation en pleine transformation. En Décembre 2000, le parlement a voté la loi dite SRU, solidarité et renouvellement urbain. Cette loi contraint les acteurs locaux à aborder les problématiques d'urbanisme non plus en simple zonage des différentes destinations du sol mais en élaborant une véritable réflexion d'aménagement de l'espace avec cette incitation forte de densifier les centres bourgs et de promouvoir la mixité sociale ainsi que d'intégrer la dimension environnementale.

Nous devons par ailleurs nous insérer dans un contexte institutionnel en pleine mutation. Jusque là, nous agissions dans le cadre d'un schéma directeur qui couvrait les territoires des communautés de communes des Vallons du Lyonnais et du pays de Mornant sous le couvert de la communauté rurale des coteaux du Lyonnais (CRCL). Depuis peu, nous avons créé le syndicat de l'ouest Lyonnais (SOL) qui se substitue à la CRCL et qui regroupe quatre communautés de communes, en plus de celles déjà citées, celle du pays de L'Arbresle et celle de la vallée du Garon, soit quarante huit communes pour environ cent mille habitants. Le SOL aura pour unique compétence l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui découle aussi de la loi SRU. Ce SCOT à construire aura pour missions de définir des objectifs en matière d'aménagement de l'espace, d'implantation de zones d'activités, de zones agricoles à garantir, de politiques d'habitat, de transport, de tourisme et d'équipements sociaux culturels sur ce périmètre identifié comme étant le pays de l'ouest Lyonnais.

Nous devons enfin prendre la mesure d'un contexte régional en pleine évolution. Etant situé à côté de l'agglomération Lyonnaise, notre territoire doit s'organiser pour afficher son

identité et pour une part affirmer une autonomie vis à vis du Grand Lyon à travers un aménagement spatial maîtrisé et un développement local renforcé. D'où le contrat global de développement passé entre notre territoire via l'association du pays des coteaux du Lyonnais pour l'aménagement et le développement (ACOLADE) et la région Rhône Alpes. Sans oublier notre participation active à l'association alternative au contournement autoroutier de Lyon (ALCALY) où nous nous opposons avec toute la force de nos convictions et de notre argumentation à un projet qui déstructurerait notre territoire d'une façon irréversible.

Tout ce contexte rend la responsabilité des élus de base que nous sommes très délicate. Nous devons à la fois œuvrer dans ces grands ensembles pour que Pollionnay soit bien intégré dans ces orientations identitaires et soit bien inscrit dans ces politiques de développement tout en agissant pour façonner notre point d'ancrage communal avec discernement et pragmatisme.

Plus concrètement donc, nous avons acquis l'immeuble dit maison Burel au centre bourg pour réaliser un aménagement urbain dans le but d'améliorer la sécurité piétonne et pour éventuellement faciliter l'installation d'une activité économique. La mise en chantier d'une zone 30 est repoussée en raison d'importants travaux d'assainissement à réaliser. La place du square devant la médiathèque et la salle des associations sera réaménagée.

En concertation avec le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), nous complétons nos études déjà faites pour appréhender un plan de voirie, pour restructurer, déplacer ou créer certains équipements voir pour repérer certaines zones à urbaniser.

Le secteur urbanisme est associé au travail d'approche de la requalification du stade. Bien d'autres idées sont évoquées, mais nous vous les développerons quand elles seront plus avancées.

Pour revenir au contexte général, vu tous les changements cités au début de cet article, nous serons peut-être amenés à réviser notre plan d'occupation des sols qui deviendra un plan local d'urbanisme (PLU) (loi SRU) au cours de ce mandat.

Pour conclure, nous sommes conscients que l'urbanisme représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre collectivité et qu'à cet égard, nous préférons agir patiemment, avec méthode en marquant des étapes qui s'inscrivent dans un schéma d'ensemble cohérent.

André BROTTE

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Election présidentielle :

1^{er} tour : 21 avril 2002 - 2^e tour : 5 mai 2002

Elections législatives :

1^{er} tour : 9 juin 2002 - 2^e tour : 16 juin 2002



E. LECLERC

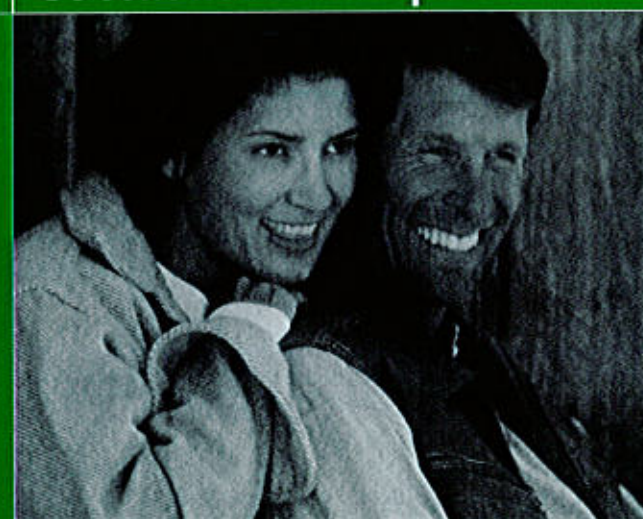
GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



Ce sont nos clients qui le disent !



**"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"**

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



PEUGEOT

VIE MUNICIPALE

« FAUT-IL PUBLIER DES INFORMATIONS À CARACTÈRE PRIVÉ DANS LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ? »

Plusieurs administrés se sont interrogés, et ont donc posé la question à l'équipe municipale, sur la possibilité d'utiliser le bulletin comme moyen de communication d'événements tels que naissance, mariage, décès...

Soucieux de respecter scrupuleusement le cadre législatif, la municipalité a demandé son éclairage au personnel communal, dont voici les principaux éléments auxquels il fait référence :

- « Chacun a le droit au respect de sa vie privée » (article 9 du Code civil).
- « il y a atteinte à la vie privée en cas de divulgation de la naissance d'un enfant » (Cour d'Appel de Paris, 1981) ou « de l'adresse d'une personne » (Cour de Cassation, 1990)
- « Le droit à la protection de la vie privée bénéficie à toute personne, quelle que soit sa notoriété » (abondante jurisprudence)
- « le fait de divulguer des éléments de la vie privée des administrés sans l'autorisation des intéressés est illégal (Journal Officiel, 1995)
- « les renseignements relatifs à l'état civil, à la situation familiale ou à l'adresse personnelle des administrés sont couverts par le secret de la vie privée, protégée par l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978 » (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, janvier 2000)

Cette analyse a été confirmée par le service juridique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Reprenant en substance ces conclusions, la municipalité de Pollionnay précise donc le mode fonctionnement retenu :

- la publication au Bulletin d'informations municipales ne se fera que sur la base d'une demande préalable formulée par écrit
- la demande devra comporter la formulation exacte de la publication
- les informations qui peuvent faire l'objet d'une publication sont exclusivement les suivantes : mariage, naissance, décès, adresse
- la qualification du demandeur devra être la suivante :
 - les deux époux pour le mariage
 - les deux parents pour la naissance d'un enfant
 - un membre de la famille proche pour un décès
 - l'administré pour la diffusion de son adresse
- la publication sera effective dans une édition du bulletin compatible avec la date de réception de la demande

Patrick Lhotte
Commission Communication

TOUT LE MONDE ÉTAIT « EURO PRÊT »

Dans le cadre de la mise en place de l'Euro, la municipalité avait organisé, avec l'aide du Conseil Général, des séances de formation pendant les mois qui ont précédé le 1^{er} janvier 2002. De plus, pour faciliter encore cette transition, des permanences d'élus ont été tenues le samedi matin depuis le début de l'année.

A en croire l'affluence constatée au cours de ces rencontres, les habitants de Pollionnay ont démontré leur grande capacité d'anticipation et d'adaptation à une situation nouvelle qui finalement, au vécu, n'apparaît pas pour notre commune si difficile qu'on aurait pu l'imaginer.

Patrick Lhotte
Commission Communication

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



MAGASIN

50, av. Victor Hugo
69160 TASSIN
04 78 34 99 17

jacquespoixcom@wanadoo.fr

SIÈGE

Renseignements - Devis
4, impasse Berthelot
69160 TASSIN
04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

HAUTE COIFFURE RENATO



Rénato
STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

VIE MUNICIPALE



FAIRE LE CIRQUE...

Ce matin du 18 Juin 2001, je découvris le domaine de Mendigoules. Le soleil, mêlé au froid de la Haute-Loire, nous rendit la vie plus facile en repoussant la crainte des courbatures.

On nous présenta notre salle de classe, notre salle de diététique, nous choisîmes nos chambres. Nous entrâmes sous un chapiteau équipé par du matériel de cirque. La piste était là, bien ronde: au milieu se trouvaient plusieurs tapis.

Nos moniteurs nous dirent bonjour et nous invitèrent à nous asseoir. Ils commencèrent par des consignes de prudence, insistèrent sur la nécessité de l'échauffement. Impatients, nous essayâmes le matériel dans les divers ateliers, espionnés par un œil magique qui allait transcrire nos exploits sur une cassette vidéo.



Au domaine, des centaines d'animaux contribuaient à rendre l'hébergement convivial et agréable : lamas, dromadaire, taureaux, chèvres....

Xavier notre moniteur nous les présenta, un bouc nous attaqua : Xavier le bloqua avec son pied.

Jeudi nous fûmes spectateurs des artistes de Mions et vendredi nous choisîmes nos costumes, nos musiques, notre maquillage afin de présenter notre spectacle à 15 heures. Ces 60 minutes produisirent de jolis moments d'émotion grâce aux encouragements constants du public. Nous offrîmes cette ovation à tous ceux qui avaient permis cette semaine



Le cirque, monde magique, féérique, irréel est un spectacle vivant qui fait appel à de nombreuses qualités telles que courage, persévérance, esprit d'équipe, confiance. Le clown par exemple doit savoir jongler, être acrobate, funambule, écuyer, musicien.

Le moindre mouvement doit être calculé et il faut juger les réactions du public, réviser les trucages (lorsque 2 clowns se disputent, ils se donnent parfois des claques. Celui qui en reçoit une, tape dans ses mains.)

RAPPEL : LA CASSETTE VIDÉO DE LA CLASSE CIRQUE EST EN PRÊT À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE. VOUS Y TROUVEREZ AUSSI D'AUTRES CASSETTES CONCERNANT LES FÊTES DE L'ÉCOLE, LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE, ETC...

VIE MUNICIPALE

QUESTIONS-RÉPONSES

magique (Municipalité, Sou des Ecoles, Moniteurs et Accompagnateurs), heureux d'apprendre qu'elle se poursuivait grâce aux kiosques et à la M.J.C.

Après le spectacle, nous repartîmes à Pollionnay, bien contents de retrouver nos parents.

M. BEAUMONT et élèves Ecole Michel SERRES



■ **UPC-France (câble opérateur) assure la construction, l'exploitation, le SAV du réseau câblé de notre commune. Quel abonnement peut être proposé aux administrés qui peuvent être branchés ?**

- La Télévision avec ses options numériques.
- L'internet à haut débit
- La Téléphonie fixe.

■ **Comment se fera la commercialisation de ce réseau ?**

UPC va démarcher les administrés de notre commune qui peuvent être branchés.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez M. Olivier ANTON, chef des ventes directes au 04.72.52.40.32

■ **L'aménagement des points de regroupement de collectes des déchets ménagers pour 2002 par la CCVL : lesquels seront réalisés à Pollionnay ?**

- chemin du Revay (busage du fossé)
- chemin de Mercruy (haut) (pour randonneur).
- route de Valency, au Verdy (busage du fossé).

Il sera temps de choisir un cloisonnement en bois ou en plastique recyclé.

Enquête sur les besoins des nouvelles technologies (communication haut débit) à Pollionnay

Nous renouvelons le questionnaire suite à l'article sur les nouvelles technologies (BM n° 76 - déc. 2001) afin de mieux connaître les besoins sur notre territoire communal. Pour cela nous vous demandons de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes intéressé pour une installation d'une transmission ADSL (internet haut débit, image numérique...) :

- à titre personnel ☐
- à titre professionnel ☐

Nom (particulier ou société) : _____

Adresse : _____

Souhaitez-vous des informations complémentaires : oui ☐ non ☐

Merci de déposer ou d'envoyer vos réponses à la Mairie

Rappel :

Toutes ces questions sont à transmettre à C. RAQUIN en Mairie ou au 04 78 48 12 09 ou email : raquin.c@wanadoo.fr

VIE MUNICIPALE

MEDIATHEQUE

STAGE :

Dans le cadre des formations proposées et financées par la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt), trois personnes de la médiathèque ont participé fin janvier aux Journées professionnelles du salon du Livre de Jeunesse qui réunissaient, à St Paul Trois Châteaux dans la Drôme, des professionnels désirant des outils d'analyse pour la littérature de jeunesse. Cette année le salon a abordé divers aspects de l'importance de la mémoire personnelle, familiale ou collective pour la construction de l'enfant, de sa propre mémoire et de son identité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2001

Le rapport d'activité 2001 est paru ; il est consultable à la médiathèque et donne des informations intéressantes sur le fonctionnement général (inventaire des documents, achats et dons, fréquentation, statistiques des prêts, animations, formation, budget.), les nouvelles dispositions d'inscription et de prêt. Il n'est peut-être pas inutile (passage à l'euro oblige ! de les rappeler :

Inscription : 8 euros, gratuité pour les enfants de moins de 15 ans.

Le prêt par personne comporte cinq documents (livres, périodiques, CD), une vidéo, un cédérom et un usuel : dictionnaire, encyclopédie. La durée de prêt est de trois semaines pour les livres, périodiques et CD et d'une semaine pour vidéo, cédérom et usuel.

Si amende ou retard il y a, il en coûtera :

- 0.10 euro par livre, périodique et document sonore, cédérom, usuel,

- 0.30 euro par vidéo,

- 1.50 euro par étui ou boîtier de CD perdu ou détérioré,

- 0.75 euros en cas de perte de la carte magnétique permettant l'emprunt.

Le rapport aborde enfin le changement de responsable de la médiathèque. Au début de l'année 2001 Annie Danière a informé la Mairie de son désir d'arrêter son activité salariée et la responsabilité de la médiathèque. Le Conseil Municipal, prenant en compte le volume de plus en plus important du travail de gestion de la Médiathèque, a décidé de faire évoluer le poste d'agent du patrimoine de 15h à 35h, soit un temps complet. Une personne sera recrutée prochainement. L'équipe de bénévoles souhaite continuer, dans la mesure du possible, à apporter son aide et ses compétences pour le bon fonctionnement de ce service municipal qui constitue un important pôle de rencontre et de convivialité dans la commune.

PROCHAINE EXPOSITION :

En mai-juin, une exposition prêtée par la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) nous emmènera à la rencontre d'arbres remarquables dans le département du Rhône. Remarquables, ils le sont par leur âge, leur dimension, leur beauté ou leur histoire. Toutes les espèces sont concernées, à la campagne comme en ville. Une rencontre... peu banale, qu'il serait dommage de manquer !

Pour l'équipe Médiathèque,
Tristane Almosninos

AIAD

Une association au service de l'aide
à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne

Tél. 04 78 57 34 09

VIE MUNICIPALE

HOMMAGE À ANDRÉ LARUE



Henri LARUE n'est plus. Il nous a quitté ce 2 février. Né le 12 octobre 1932 à Lyon, il a eu une vie bien remplie. Il a habité Lyon et Oullins avant de venir s'installer dans la commune. Il s'est marié le 24 juillet 1954 avec Germaine Perrichaud, originaire de Cessieu, dans l'Isère. De cette union sont nés deux enfants, Yves et Annie ; il a un petit fils, Rémi. Henri et Germaine Larue se sont installés à Pollionnay en 1976.

Sur le plan professionnel, il a débuté sa carrière comme charpentier, puis s'est occupé longtemps de l'habitat rural, conseillant les habitants de la campagne quant à l'aménagement et à la modernisation de leurs maisons, puis il est rentré comme Cadre au Crédit Agricole où il était chargé de la surveillance de la rénovation des agences et de la gestion des biens immobiliers au niveau de cet organisme financier.

Sur le plan municipal, il fut aussi très actif, conseiller municipal de 1983 à 1989, il s'est beaucoup investi dans la construction de la salle des fêtes et du local des pompiers.

De 1989 à 1995, il était premier adjoint et a contribué à la future construction du groupe scolaire. Il était également membre du cercle agricole, président pendant de nombreuses années du comité des fêtes et président en 1981-1982 des classes en "2".

Une grande qualité : il affectionnait tout particulièrement se dévouer aux autres et à sa famille.

La cérémonie religieuse a eu lieu jeudi 7 février, en l'église de Pollionnay, comble. Son cercueil était entouré de beaucoup de fleurs, témoignage de ses nombreux amis. Il repose en paix au cimetière d'Oullins.

H. de ROUVILLE

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES ANNEE 2001

M. Serge GUILLERMIN	Ch. de Mercury	abris de voitures + auvent sur terrasse
M. Pierre ETARD	Les Mandrières	Extension maison habitation
J.-Michel et Hervé CHANTRE	Le Gaminon	Hangar agricole
M. Georges TISSEUR	La Sigodière	Agrandissement bâtiment agricole
M. et Mme GEFFROY	La Rapaudière	Extension maison habitation
M. J.-Claude DUCLOS	Le Bourg	Construction 3 maisons individuelles
M. André VERNUSSE	Le Labbé	Agrandissement jardin d'hiver
OPAC du Rhône	Route de la Croix du Ban	8 logements collectifs
M. Daniel PETITJEAN	Les Presles	Modifications aspects extérieurs
M. Daniel PETITJEAN	Les Presles	Extension bâtiment agricole (modificatif)
M. Philippe BRUN	La Rivière	Extension maison habitation
M. Georges TISSEUR	La Sigodière	Construction d'une fromagerie
Melle Sylvie CARRET	La Garenne du Buis	Construction maison individuelle

image 7 **Nouveau**
Photographie
Tirage APS et 135 avec index agrandissements
KODAK Express
Développement en 1 heure
04 78 57 04 89
103-105, av. Edouard Millaud
69290 Craponne

RAPPEL DES FÊTES 2002

ORGANISATEUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
Boule des pins	lundi 1 ^{er} avril	Journée	Concours	Stade
Classe en 2	dimanche 14 avril	10 h 00	Animation repas	Salle Municipale
Classe en 3	mardi 30 avril	Nuit	Muguet de mai	Tout le village
Courants d'Arts	vendredi 3 mai	Soirée	Renc'Arts les journées des arts	Salle Municipale et MJC
	samedi 4 mai	journée		
	dimanche 5 mai	matinée		
Boule des pins	samedi 4 mai	Journée	Concours	stade
Anciens Combattants	mercredi 8 mai	11 h 00	Cérémonie défilé	Salle Municipale
		12 h 00	Repas annuel	
Club du Tilleul	jeudi 23 mai	Journée	Sortie de printemps	
Ecole Michel Serres	vendredi 24 mai	20 h 00	Spectacle enfants	Salle Municipale
Club de Foot	vendredi 24 mai	20 h 30	Assemblée Générale	Salle des Associations
Municipalité	samedi 25 mai	11 h 00	Fêtes des mères	Mairie
Sté de chasse	dimanche 26 mai	9 h 00	Assemblée de fermeture	Salle des Associations
Boule des pins	dimanche 26 mai	8 h 00		Stade
Ass. Geneviève Dumont	samedi 1 ^{er} juin	18 h 00	Vernissage	La Remise
	dimanche 2 juin - 7 juillet		Exposition	
Club de Foot	vendredi 14 juin	Soirée	Concours de pétanque	Stade
Sou des Ecoles	mardi 18 juin	A.M./Soirée	Fête de l'Enfance	Ecole
Club du Tilleul	jeudi 20 juin	14 h 30	Anniversaire du 2 ^e trimestre	Salle Municipale
Ecole de Musique	samedi 22 juin	A.M.	Fête de la musique	
Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais	samedi 29 juin	20 h 30	Concert : Carmina Burana	Tennis Intercommunaux (à côté de la piscine)
	dimanche 30 juin			

*A la rosée du joli mois de mai...
En avant première,
les classes en 3 auront le plaisir de vous rendre visite
dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai
pour vous apporter sur un son d'accordéon un brin de muguet.
Merci de leur réserver un bon accueil.
Les classes en 2 - C. LAGER.*

ASSOCIATIONS

UNIS POUR LE TÉLÉTHON

*Pour la première fois dans notre village, les associations ont organisé un téléthon
qui a rapporté la somme de 1524,49 euros à l'Association Française contre la Myopathie (AFM).
Une journée très réussie...*

Toutes les associations de Pollionnay s'étaient donc mobilisées pour cette journée du 8 décembre. Les activités proposées : concours de belote, balles aux masses, maquillages, concert de cors de chasse, tombola, biathlon, promenades à poneys, concerts... sans oublier restauration et buvette, ont attiré les pollionnais de 7 à 77 ans ! Sans les bénévoles et les coups de main spontanés cette manifestation n'aurait pas eu lieu. L'année prochaine, nous connaissons déjà notre record à battre ! Nul doute que toutes les énergies se mobiliseront à nouveau. Au nom de toute l'équipe organisatrice un très grand merci à tous.

Agnès Poccachard



Superbes tenues pour un concert de cors de chasse très apprécié par le public.



Séances de maquillages pour petits et grands.

Le Biathlon ça réchauffe !



Les anciens jouent à la belote.
Quelle concentration !

Découvrez les Journées des Arts

Courants d'Arts organise
à Pollionnay

du 3 mai à 18 heures au 5 mai à 12 heures

« Les Journées des Arts »

(Salle des fêtes, local Club des Jeunes)

Les Journées des Arts se déroulent sur un même lieu, du vendredi soir au dimanche midi. L'idée directrice est de réunir des expressions artistiques et culturelles variées. Le programme s'étend avec rythme et harmonie sur un week-end et permet au public d'accéder, à deux pas de chez lui, à des prestations de qualité qui unissent des intervenants locaux et des artistes venus d'ailleurs, le fil conducteur étant l'enrichissement par l'échange et l'expression artistique. Concerts, théâtre, expos... c'est à côté de chez vous !

Le programme complet de la manifestation sera largement diffusé dans la commune et ses environs à partir du 15 mars. Tarifs et réservations par téléphone auprès de l'association ou sur son site internet www.courantsdarts.com.

Artistes de Pollionnay, à l'heure où vous lisez ces lignes, il est encore temps de vous faire connaître pour une participation éventuelle à la scène ouverte, pour exposer vos œuvres, ou encore montrer vos talents de comédien... Contactez-nous !



Les journées des Arts, c'est...

→ Une exposition artistique permanente (peintures, dessins, sculptures, photo d'art...), qui débutera par un vernissage le 3 mai à 18 heures, et se poursuivra jusqu'au dimanche 5 mai en fin de matinée...

→ Du théâtre ou d'autres spectacles de scène, avec deux compagnies qui présenteront leur prestation à la salle des fêtes... Les spectacles de début de soirée sont payants.

→ De la musique : deux soirées (café-conc'entrée libre) suivront le théâtre. Deux groupes, un tour d'horizon de tous les styles, du jazz au pop-rock, pour aller jusqu'au bout de la nuit...

→ Des Guest s'ART qui démarrent... l'après-midi du Samedi

→ Une scène ouverte « Art à Tout Va » le samedi après-midi, où se succéderont des artistes qui présenteront un court répertoire. En plus, c'est gratuit...

→ Des animations originales, comme les impros artistiques (comment un peintre va-t-il devant vous remplir sa toile sous les notes improvisées d'un musicien ?), et des petits spectacles qui jalonnent le week-end (venez prendre l'ARTpéro avec nous !).

Qui sommes-nous ?

L'association **Courants d'Arts** loi 1901 sans but lucratif, nouvellement créée à Pollionnay, a pour objectif de concevoir et promouvoir des événements artistiques, « Les Journées des Arts », où tous les ARTS se rencontrent.

Courants d'Arts propose une ouverture différente à l'art, une découverte originale et accessible des multiples formes qu'il peut revêtir.

Le public est invité à assister à des spectacles et animations de qualité

réalisés par des amateurs passionnés par leur ART — et ceci pour un prix modique.

Les Journées des Arts visent à offrir au public la diversité culturelle mais aussi une relation privilégiée avec les artistes et ce qu'ils ont à exprimer. A travers des moments d'échanges

agréables ponctuant chaque prestation, public, artistes et acteurs de la vie publique et associative se rencontrent aisément. Tout est mis en œuvre pour rendre la culture plus qu'accessible : familière.

Rencontrer des artistes, échanger avec eux et avec d'autres visiteurs en toute convivialité, tel est l'état d'esprit que propose Courants d'Arts.

Courants d'Arts et le partenariat

Notre démarche intègre une proposition de partenariat aux communes et aux associations artistiques et culturelles locales : celles-ci constituent une part essentielle de la richesse culturelle d'un territoire.

En ce domaine, toute coopération est bénéfique, à la fois pour les communes où se déroulent ces manifestations, pour les associations partenaires, pour les artistes et bien sûr pour le public.

Rassembler, sur la base du canevas proposé par Courants d'Arts, les idées, les bonnes volontés et les dynamismes, est un premier pas vers le succès. Ces partenariats peuvent prendre de multiples formes. Les idées et les compétences ne manquent pas !

Créer ce contexte de partenariat, et le mettre en valeur par nos actions de communication, sont des vecteurs de réussite, et nous permettent d'offrir aux artistes et partenaires de ces événements de belles opportunités de se rencontrer et de se faire connaître.

Dans le cadre des « Journées des Arts » de Pollionnay, des contacts ont d'ores et déjà été pris, mais les associations qui le souhaitent peuvent encore contacter Courants d'Arts (les adhérents des associations partenaires bénéficieront d'avantages lors de la manifestation).

Les artistes

Courants d'Arts contacte les artistes qu'ils soient du lieu même de la manifestation ou d'autres communes, par le biais des associations qui le souhaitent, ou directement. Toutefois nous ne disposons pas de tous les noms des artistes amateurs désireux de s'exprimer lors des Journées des Arts. Aussi, faites-vous connaître en nous téléphonant au 04 78 48 17 75.

La communication

Au-delà de la conception de l'événement, sa promotion fait partie de la démarche de Courants d'Arts. Les actions de communication qui seront réalisées — notamment à destination de la presse — mettront particulièrement en valeur, outre les artistes (ce qui tombe sous le sens !), la commune de Pollionnay et les associations partenaires de l'événement.

Une manifestation, un rendez-vous

Les Journées des Arts, où tous les arts sont représentés, sont le cadre idéal de rencontres peu habituelles et peu banales :

- Rencontre des différentes formes d'art, puisque peinture, sculpture, théâtre, musique se côtoient tout au long d'un week end. Sans compter une expérience originale d'improvisation entre plusieurs disciplines artistiques.
- Rencontre du public et des artistes, qui seront le plus souvent possible présents sur les lieux de la manifestation. Des moments privilégiés sont programmés pour favoriser ces échanges.
- Rencontre des artistes, des organisateurs — y compris les organisateurs « potentiels » qui seront invités —, des associations, des acteurs de la vie publique, et de la presse !



Réparation agricole



Maurice Perraud
Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup - 69280 Ste-Consorce
Tél. 04 78 87 60 40 - Fax 04 78 87 60 41

La banque de votre
quotidien, nous
l'imaginons tous les jours.

Venez rencontrer nos Conseillers.

3, place de la Mairie
69670 VAUGNERAY
04 78 45 78 78
Télécopie 04 78 45 83 26



M. BROSSARD Laurent

— CRÉATION
— ENTRETIEN ESPACES VERTS
— MACONNERIE
— TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018
Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04



CHRISTIAN PATRU S.A.

PLÂTRERIE - PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL

92, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. 04 78 34 50 13 - Fax 04 78 34 81 61

Le Pollionnay

Fabrice et Nathalie BATAILLE

BAR - TABAC - PRESSE
EPICERIE - SNACK

Tél. 04 78 48 18 39



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

Sarl Paul Abeillon

Electricité Générale
Automatisme et Mécanique Industrielle
Maintenance - Dépannage
Rénovation - Mise en conformité

Tél/Fax : 04 78 48 17 64
Port : 06 11 14 83 42

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ
SANITAIRE
ZINGUERIE
DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN, PGP, QUALIBAT

04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

ASSOCIATIONS

ECOLE DE MUSIQUE

En ce samedi 22 décembre 2001... Rappelez-vous, c'était l'année dernière... Cinq "Drôles de Divas" sont venues nous interpréter à l'Eglise de Pollionnay quelques œuvres de Bach, Vivaldi, Mozart, Schubert, Fauré et Gounod. Nous étions plus de cent spectateurs à vibrer dans ce lieu magique au son de leur voix, seules ou mêlées.

Saluons ici :

- Nos interprètes pour leur prestation de qualité.
- Ainsi que le public venu nombreux et qui a montré une écoute de qualité égale...

Les uns et les autres s'étant fort bien accommodés de ce premier jour de neige...

L'émotion était finalement au rendez-vous comme prévu, tout comme le plaisir que l'ensemble vocal de l'école de musique a pris à pouvoir se produire, en entrée, dans ce lieu... et devant ce public !

Alors, si cette manifestation vous a plu, si vous souhaitez que d'autres manifestations de la même intensité aient lieu, faites le nous savoir !

Claire MARCHAUD
Présidente de l'Ecole de Musique
Tél : 04 78 48 18 85

P.S. Pour celles et ceux qui m'ont posé la question : L'organisation d'une telle manifestation engendre des frais de location, de déclaration (SACEM), et de prestation (interprètes professionnelles). Ceci explique le pourquoi de l'acquittement d'un droit d'entrée... assez modique, somme toute.

L'Ecole de Musique de Pollionnay tient à remercier
Victor FELICIANO

Pour son aide administrative, logistique et humaine sur les manifestations organisées ensemble. Si par exemple, le week-end "Percussions" au Plan de la Vache fut un tel succès, c'est grâce à toi, Victor.

Nous ne pouvons citer toutes les occasions où tu es intervenu, mais chacun sait ce qu'il te doit.

Merci et à bientôt.
Pour le bureau, Claire et Marie

MAISON DE LA RENCONTRE QUE SE PASSE T'IL ?

MADAGASCAR, une île à découvrir

Samedi 9 Mars a eu lieu à la maison de la Rencontre un exposé sur Madagascar.

Mireille Doin a partagé la découverte de cette île, riche de son milieu naturel (faune et flore), de ses habitants et de leurs coutumes.

Une expérience forte qui ne saurait cacher des réalités (politique, économique et sociale) préoccupantes : Madagascar est l'un des pays les plus pauvres de la planète.

Dans une situation qui s'aggrave, quel est l'avenir de ce pays ?

Cette question est posée par Monsieur BLES, de l'Association « Parrainages - Madagascar » de Grézieu La Varenne (Tel : 04.78.57.23.05). L'objectif de l'association est de parrainer des mamans abandonnées, de nourrir et permettre aux enfants d'aller à l'école.

La Maison de la Rencontre remercie tout particulièrement Y. BLES de sa visite et de son témoignage.

L'après-midi s'est terminé par un moment d'échanges et de convivialité

Venez nous rencontrer lors des « Dimanches-Cafés ».

La Maison de la Rencontre vous accueille avec plaisir
le 1^{er} et 3^e dimanche de chaque mois de 10 à 12 h

Pour le bureau,
F. Rageade

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

DEPUIS LE 3 AVRIL 2001
NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DU SALON DE COIFFURE

-INFINITIF-

Mlle Audrey RAYMOND
pour vous servir

Du mardi au vendredi
9 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 18 h 30

Samedi
8 h 30 - 16 h 30
Non stop

Venez la découvrir

Tél. 04 78 48 17 65

ASSOCIATIONS

CLASSES EN 2

Après une année conviviale, les classes en 2 remercient la population de Pollionnay pour son accueil chaleureux et sa participation à leurs diverses manifestations (1er mai, foire et vogue, soirée tartiflette, téléthon).

Pour conclure, dernière animation :

LE DIMANCHE 14 AVRIL 2002

- messe des classes à 9H15,
- photos,
- défilé + gerbe,
- vin d'honneur servi par les classes en 3
- Banquet animé par DJ TONIC suivi de la gratinée à partir de 20H30,

RESERVATIONS:

Pour le banquet :

Avant le 31 mars 2002 auprès de Boulangerie DUQUENOY.

Pour la gratinée :

Le jour même de la fête des classes, le 14 avril 2002, auprès d'un des classards en 2.

LE BUREAU

CLASSE EN 3

Amies, amis des classes en 3,

Les manifestations ou fêtes organisées tout au long d'une année par diverses associations ou sociétés animent notre village.

Les classes y contribuent, et cette année, la classe en 3 aura l'occasion de poursuivre ces animations en rassemblant toutes les personnes nées une année en 3 de tout milieu, de tout âge et de faire connaissance avec des personnes arrivées sur Pollionnay ces dernières années.

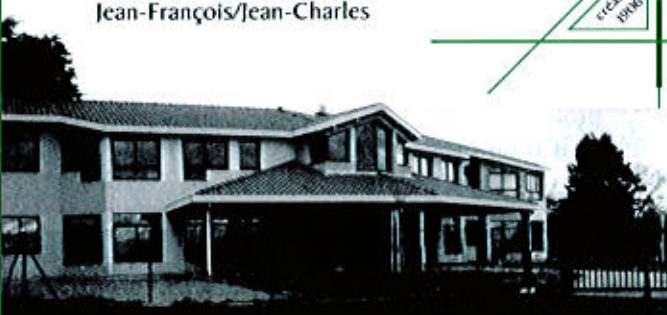
Une première réunion a eu lieu le 27 février, il y en aura d'autres.

Si vous désirez rejoindre notre équipe et passer des moments conviviaux, contactez-nous au 04 78 48 14 48.

G. PICOTIN

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François/Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

ASSOCIATIONS

PONY-GAMES : DE LA DYNAMIQUE !

La saison 2001-2002 pour les équipes de pony-games du Club hippique de Pollionnay s'annonce sous les meilleurs auspices.

Sur les quatre concours qui se sont déjà déroulés: les équipes de Bout'chous (-12 ans) et les Boubas (14-15 ans) ont été classées deux fois premières. Les Mikados (12-14 ans) et les Bourricots (15-17 ans) améliorent leur classement à chaque concours. Nul doute que leur persévérance portera ses fruits. Tout va bien à qui sait s'accrocher !

Le 12 mars, espérons que le célèbre cri de guerre "Pollionnay, Pollionnay, tralalalère..." aura consacré la victoire de nos équipes au cours de la finale régionale de Pony-Games.

Résultats dans notre prochain numéro.

Caroline JUVANON



OURS BRUN

Je tiens à remercier tous les enfants et adultes de Pollionnay qui ont participé à la confection et la vente de lampions au profit de l'association OURS BRUN.

Cette vente, organisée le 02 décembre dans le centre du village, a connu un bon succès et a permis de récolter 1320 euros.

Tout cet argent est destiné aux enfants atteints de l'ostéopétrose; cette opération vous a également tenu informé de la réalité sociale, médicale et humaine de cette maladie génétique orpheline, insuffisamment prise en compte.

Bienvenue aux nouveaux adhérents...

Stéphanie SAIDANI
Présidente

Vous pouvez prendre contact avec Stéphanie SAIDANI qui se chargera d'expédier toutes vos cartouches d'encre :

Association OURS BRUN

4 route de la Croix du Ban

69290 Pollionnay

Tél. : 06 78 17 54 14

AVIS
A TOUTES LES SECRÉTAIRES ET PERSONNES S'OCCUPANT
DE CHANGER LES CARTOUCHES DE FAX, IMPRIMANTES
ET TÉLÉCOPIEURS

**VOUS POUVEZ AIDER DES ENFANTS
MALADES EN NOUS ENVOYANT
VOS CARTOUCHES VIDES***

Fédération des Maladies Orphelines - AFRO

ORGANISATRICE DES JOURS DU NEZ ROUGE
EN JUIN 2001 (REPORTAGES PASSÉS À LA TÉLÉ)

2 SITES À VISITER POUR SAVOIR
COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONS :

- www.fmo-afro.com
Pour envoyer vos dons réduits à hauteur de 2,35% du CA HT (association loi de 1901, déclarée d'intérêt général)
- www.lvl.fr/vl/fax
* Sur chaque cartouche vide utilisable 1€ sera reversé à la recherche sur les maladies orphelines.

« Fédération des Maladies Orphelines »
Parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière - Fax : 01 70 91 79 24
Nous acceptons tous types de cartouches vides en plus des modèles présentés ci-dessous



Maladie des os de verre
Maladie de l'homme de pierre



somerra® Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

SARL JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE. Tél. 04 78 57 18 04

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER
Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

ASSOCIATIONS

BOULE DES PINS COUPE DE LA MUNICIPALITÉ 2002

Le week-end du 2 et 3 février 2002 s'est déroulé au boulodrome intercommunal de Vaugneray le tournoi doté de la coupe de la municipalité. Le plein des inscriptions n'ayant pas été réalisé, 29 quadrettes se sont affrontées dès le samedi après midi avec quelques éliminés "surprise" tels que :

ZARIO (Ste Consorce), LEONARDI (Tassin la demi-lune), DRIOL (La Tour), MARECHAL (Haute Savoie), mais aussi en fin de soirée MOREL (Vaugneray) NADIR (Saint Bel), CUBIZOLLES (Mornant) et les équipes Craponnoises de GIROUD, BERTHELET ou encore BOURGEAY;

Les 1/4 de finale voyaient les résultats suivants:

MARTIN (Feyzin) 11

BRIZON (Craponne) 11

DORIER (Brindas) 11

LONEGRO (Craponne) 11

JULLIEN (St Laurent de Chamousset) 1

MACINA (Tassin) 3

BESSENAY (Charbonnières) 4

RUILLAT (Brindas) 5

Les 1/2 finales rondement menées virent les victoires de BRIZON sur DORIER par 11 à 1 et de LONEGRO sur MARTIN par 11 à 7.

La finale allait donc être une "affaire de famille" entre les frères Lucien et Jean Louis BRIZON évoluant dans les deux équipes craponnoises.

Le but de la partie fut lancé par M. Le Maire de Pollionnay Gilbert MARIGNIER, sous les regards d'un public resté très nombreux et parmi lequel on notait les présences de nombreux élus locaux ainsi que des personnalités du monde bouliste.

Cette finale fût à sens unique, nettement dominée par LONEGRO Gérard, BRIZON Lucien, MAYOUD Gilbert et DRODE Sébastien qui se virent confier la garde, pour un an, de la coupe de la Municipalité.

Les sous-champions BRIZON Jean Louis, SALARD Christophe, BONJOUR Bruno, ROCHAND Bernard et AUJARD Adrien, bien qu'ayant baissé de régime sont tout de même à féliciter pour leur bonne prestation du week end.

Cette manifestation se terminait, après la remise des fleurs, coupes et cadeaux, par le traditionnel apéritif d'honneur et le Président M. Jacques AUBY en profitait pour remercier les donateurs (Municipalités et Comité des fêtes) mais aussi toute l'équipe de bénévoles de la Boule des Pins et plus particulièrement les "Cuisiniers".

P. CHANINEL



Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

Dans le cadre champêtre et forestier,
des produits naturels



Auberge
des Garennes

Menu Campagnard - Banquets - Repas d'Affaires
Anniversaires - Mariages - Séminaires
Terrasse ombragée - Jeux d'enfants

Col de la Croix du Bon - Soucieux-les-Mines

Tél. 04 74 70 48 47

Route départementale 610, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Polud

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
Tél. 04 78 57 90 14 69290 Craponne



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge.
Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée
par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

Les Aurélias

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

ASSOCIATIONS

PROGRAMME DE FORMATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ET PERMANENCES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR
L'ESPACE ASSOCIATIF DU RHONE
SOUS L'ÉGIDE DU
CONSEIL GENERAL DU RHONE

FORMATIONS JURIDIQUES

ADAPTER VOS STATUTS À VOTRE FONCTIONNEMENT.

- le rappel de la liberté contractuelle inhérente à la rédaction des statuts d'une association.
- l'importance du caractère normatif et informatif des statuts.
- la répartition des pouvoirs et les modalités de fonctionnement des organes.
- les pièges à éviter.

Date : jeudi 28 mars 2002

Coût : 19,06 euros

L'ÉLABORATION D'UN BULLETIN DE PAIE.

- rappel: la notion de salariat et de salaire ainsi que la rémunération mensuelle minimale.
- l'assiette des cotisations sociales
- le traitement des absences
- le paiement des cotisations sociales
- les principales échéances déclaratives

Dates : mardi 4 juin 2002 et jeudi 6 juin 2002

Coût : 38,11 euros

COMMERCIALITÉ DES ASSOCIATIONS

- la capacité pour les associations d'exercer des activités économiques ou commerciales
- les incidences sur la qualification juridique du groupement associatif
- les conséquences juridiques, comptables et fiscales
- les problèmes liés à la concurrence déloyale

Date: mardi 23 avril 2002 et jeudi 25 avril 2002

Coût : 38,11 euros

ASSOCIATIONS PARA-ADMINISTRATIVES

- les critères de caractérisation d'une association para-administrative
- les risques juridiques:
 - pour les membres: sanctions pénales, gestion de fait, inéligibilité
 - pour l'association: mise en demeure de reverser les subventions publiques, dissolution administrative, amendes
- comment sortir de la situation de gestion de fait (régularisation ou dissolution)

Dates: mardi 14 mai 2002 et jeudi 16 mai 2002

Coût: 38,11 euros

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION.

- le rôle des statuts dans la détermination des sanctions et de la procédure applicable
- le respect des droits de la défense
- le contrôle juridictionnel de la régularité de la procédure (juridiction compétente, recours interne préalable, réintégration du membre, possibilité d'obtenir des dommages et intérêts)

Date: mardi 21 mai 2002

Coût: 19,06 euros

ASSOCIATIONS

FORMATIONS ASSURANCES

L'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS

- les principes généraux de responsabilité
- l'assurance des véhicules, locaux et manifestations
- la garantie des accidents corporels
- la protection juridique des dirigeants

Date: jeudi 4 avril 2002

Coût: gratuit pour les associations, mais inscription obligatoire car nombre de places limité.

Tél. 04 72 61 71 66

Des PERMANENCES

JURIDIQUES :

Statuts, fonctionnement, fiscalité, droit social de l'association...

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 13h à 16h

Ces permanences sont réalisées sous l'égide de l'Ordre des Avocats.

COMPTABLES:

Le plan comptable associatif, les registres, les obligations comptables de l'association...

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 13h à 16h

Ces permanences sont assurées par l'Ordre Régional des Experts-Comptables et par l'Association Française des Trésoriers d'Associations.

URSSAF:

Les obligations de l'association employeur

Un mercredi par mois de 13h30 à 15h.

Ces permanences sont assurées par un inspecteur de l'URSSAF de LYON.

COMMUNICATION:

Le 3ème mercredi matin de chaque mois.

Ces permanences sont assurées par Bruno DECORET, psychologue social, animateur formateur en communication, maître de conférence à l'Université de Lyon 1.

Horaires: Toutes les formations ont lieu de 18h à 20h30

Lieu: Immeuble le Drapeau - Salle Lumière

7ème étage - 26 rue de la Part Dieu - 69003 LYON

Inscription et renseignements sont assurés exclusivement sur rendez-vous, Tél. 04 72 61 71 66

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes
maternelles, des familles et des enfants.

10, rue de la Mairie
69290 St Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

YAMAHA
LYON

Alexis Motos
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

2 adresses :

motos et accessoires
3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès
tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées
32 et 34, rue Chalopin
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Alexis Motos - Cap Motos
58, chemin de la Bruyère
69570 Dardilly

Motos : 04 78 72 52 76 73/74
Atelier : 04 72 52 76 70
Pièces détachées : 04 72 52 76 75

INTERCOMMUNALITÉ

L'ENSEMBLE VOCAL DES VALLONS DU LYONNAIS SOUFFLE SA 3ÈME BOUGIE ET PRÉPARE SES PROCHAINS CONCERTS.



Les 26 et 27 janvier derniers, notre commune a accueilli l'Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais (Chœur Vocalise) pour sa répétition mensuelle. Comme l'a signalé le chef de chœur Marc Bolze, au cours de la séance publique (dont chacun aura remarqué la forte présence de l'équipe municipale), cette rencontre revêt un caractère particulier. C'est en effet à Pollionnay qu'en janvier 1999 l'Ensemble Vocal, nouvellement créé, s'est réuni la première fois pour travailler et répéter. Ce troisième anniversaire fût pour l'Ensemble l'opportunité d'évoquer son passé déjà riche en réalisations. Rappelons pour mémoire le concert inaugural de Vaugneray (juin 99), le concert Stabat Mater et Magnificat de décembre 99 (Lyon et Thurins), le grand spectacle Mozart danse avec les loups de Courzieu en septembre 2000, les concerts d'avril 2001 (Lyon, Tassin, Pollionnay) consacrés à Poulenc et Haendel. Notons aussi l'intégration à deux reprises, du chœur Vocalise dans la programmation musicale des Concerts de la Cité dirigés par Philippe Fournier (Requiem de Mozart, octobre 2001 et Carmina Burana de Orff, mai 2002).

Ce fût aussi l'occasion de présenter les événements que préparent l'Ensemble Vocal pour les prochains mois. Dans la lignée du grand spectacle de Courzieu, le chœur propose au public de notre région un grand concert les 29 et 30 juin prochains (rens : 04 26 01 71 13). Il réunira près de 450 choristes, issus de très nombreuses formations de l'Ouest Lyonnais, Isère et Ardèche ainsi que deux groupes d'enfants des collèges de Craponne et Vaugneray. Philippe Fournier dirigera le chœur ainsi constitué et les 70 musiciens de l'Orchestre Symphonique Lyonnais pour l'interprétation de l'œuvre majeure de Carl Orff, Carmina Burana.

En parallèle de cet événement, l'Ensemble travaille également sur un programme à Capella pour l'automne 2002, dont certains extraits (Bach, Haendel, Allegri, Lucas, Piazzola...) ont été interprétés par le chœur au cours du concert proposé par la chorale de Thurins dans leur église le 17 mars dernier, dans le cadre de l'action caritative « Mille chœurs pour un regard ».

N. PEFAURE

UN ÉVÈNEMENT SPORTIF MAJEUR POUR CET AUTOMNE

La C.C.V.L., en accordant son soutien à l'association "La Val'Lyonnaise", participe activement à la création d'une course à pied sur son territoire. Il s'agit d'une épreuve de type "trail" comportant deux circuits. Une grande boucle de vingt cinq kilomètres et une plus petite de douze kilomètres pour moitié commune avec le grand circuit, qui sera également proposée aux marcheurs.

L'apport de la C.C.V.L., avec en particulier la mise à disposition de la piscine pour quelques brasses revigorantes à l'arrivée, donne à cette course un cachet particulier destiné à promouvoir dans la région, et pourquoi pas la France entière, l'image d'un site d'exception.

Cette course, avec ses nombreux atouts, un parcours remarquable, la douche, le parking gratuit, la remise d'un T-shirt et un panier de produits régionaux, l'accès au centre nautique et bien entendu notre fameuse pasta partie qui complétera cette journée inoubliable, deviendra une épreuve incontournable pour tous les amateurs d'endurance. Elle met en valeur la qualité de vie entretenue par l'ensemble de la population qui gère de façon responsable son environnement naturel et économique. Bref, une référence en la matière.

Les plus rapides d'entre nous, dans chaque catégorie, se verront remettre une coupe, modeste récompense de leurs efforts. Mais nous savons tous qu'en matière de course à pied, la fatigue et parfois la souffrance ne sont pas réservées qu'aux premiers et que la plus grande récompense offerte par l'épreuve est la ligne d'arrivée.

La Val'Lyonnaise souhaite s'inscrire dans le cadre naturel, économique et social de la région. Aussi, nous invitons les professionnels, associations, artistes et toute personne souhaitant exposer le jour de la manifestation à se faire connaître.

L'organisation d'une telle journée demande beaucoup de personnel, à l'accueil, au signalement, à la pasta partie, au chronométrage, et la liste est encore longue. Ainsi, toutes les bonnes volontés, qui participeront à la réussite de cette magnifique journée, sont les bienvenues. Un grand merci d'avance. Il suffit aux associations qui souhaitent une présentation plus détaillée de contacter la Val'Lyonnaise, le président se tient à votre disposition. Les comités des fêtes de chaque commune de la C.C.V.L. seront contactés prochainement.

Ca va mieux en le disant: la C.C.V.L. ou Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, regroupe les neuf

INTERCOMMUNALITÉ

Communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte Consorce, Saint Laurent de Vaux, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

Le bureau de la Val'Lyonnaise est composé de :

Philippe Archimbaud

président

Michel Vanrell

vice-président

Pascal Didelet

trésorier adjoint

Jean Jacques Père

secrétaire

La Val'Lyonnaise, Mairie de Sainte Consorce
rue de Verdun
69280 Sainte Consorce

Le président

Philippe Archimbaud

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Dominique Magnier (04 78 48 16 34)

Christian Rageade (04 78 48 16 09)

LA SAUVEGARDE DES CÔTEAUX DU LYONNAIS, comité de Pollionnay, tiendra son assemblée générale annuelle le :

MARDI 26 MARS 2002 À 20 H 30
SALLE DES ASSOCIATIONS.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour faire le point sur notre combat contre le COL.

Pour le bureau

E. BROCHET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2001

Le Conseil de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais s'est réuni en séance plénière le 14 décembre 2001 au siège de la Communauté. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons les suivants:

SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS (SOL)

La CRCL (Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais) a engagé une modification de ses statuts en vue de les limiter à l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Ouest Lyonnais et des schémas de secteur. Suite aux modifications de ses statuts, la CRCL prendrait le nom de Syndicat de l'Ouest Lyonnais: SOL. La représentation des membres du SOL est la suivante :

- 7 représentants titulaires et 7 suppléants par communauté de communes,

- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune.

Les 7 représentants titulaires de la CCVL sont: Emmanuel Mony, Gilbert Marignier, François Avril, Florence Perrin, Daniel Jullien, Alain Badoil, et Jean Marc Pecollet.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS.

Les compétences de la CRCL devant être réduites au SCOT et aux schémas de secteur, ses autres compétences devraient revenir aux communes. Il s'agit en particulier de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Programme Local de l'Habitat (PLH), et de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC). Cependant, étant donné le caractère intercommunal de ces compétences, le conseil communautaire décide de les intégrer aux compétences de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, qui doit donc modifier ses statuts en conséquence.

INTERCOMMUNALITÉ

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2002.

Le conseil de communauté décide de baisser la part de la redevance, qui passe de 745 F à 110 euros soit 721,55 F, (-3,15%).

PLATEFORMES DE STOCKAGE POUR LES CONTENEURS ORDURES MÉNAGÈRES

Afin d'améliorer la collecte des ordures ménagères et de se conformer à la réglementation en vigueur, le conseil décide de créer des plateformes pour aménager des points de regroupement des conteneurs, et pour cela d'ouvrir une consultation d'entreprises pour une tranche de travaux à réaliser en 2002.

CONTRATS TEMPS-LIBRES - ÉTUDE DE DIAGNOSTIC

Le temps libre peut se définir comme l'espace de temps situé entre l'école et les moments consacrés aux occupations familiales, pour les jeunes de 6 à 16 ans. Il recouvre les mercredis, samedis, petites et grandes vacances. Le contrat temps-libres a pour objectifs de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, de favoriser l'insertion sociale des enfants et adolescents, et de faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents. La C.C.V.L. envisage de faire un état des lieux de l'existant en vue de la signature d'un contrat temps-libres avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Le coût de l'étude serait remboursé par la CAF au taux de 59,85% si le contrat temps libre est signé par la C.C.V.L. à l'issue de l'étude.

SÉCURITÉ DANS LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES.

Suite à de nombreux actes de vandalisme et de cambriolages, certains entrepreneurs ont demandé que les parcs d'activités soient fermés la nuit et le week-end. Cependant, la clôture totale des parcs soulève de nombreux problèmes juridiques. La C.C.V.L. décide donc de rendre ces parcs accessibles par une seule voie, l'autre voie pouvant être surveillée par les entrepreneurs s'ils le souhaitent (système vidéo).

CONVERSION DE LA TAXE DE SÉJOUR EN EUROS

Le conseil approuve la conversion de la taxe de séjour en euros en fonction des catégories d'hébergement:

- Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles de luxe, meublés hors classes (4 et 5 étoiles) et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes. **5F / 0.75 €**
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie (3 étoiles) et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes. **4F / 0.60 €**
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie (2 étoiles), villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes. **3F / 0.45 €**
- Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème catégorie (1 étoile), villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes. **3F / 0.45 €**
- Hôtels de tourisme classés sans étoile, meublés de 4ème catégorie, parcs résidentiels de loisirs et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes. **2F / 0.30 €**
- Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou supérieure, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. **2F / 0.30 €**
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance. **1F / 0.15 €**

Ce compte rendu, écrit pour aider les communes à faire passer une information par l'intermédiaire des bulletins municipaux sur les séances de la C.C.V.L., ne reprend que les points généraux relatifs aux neuf communes.

INTERCOMMUNALITÉ

- ACOLADE - PROJET DE TERRITOIRE DE L'OUEST LYONNAIS NOVEMBRE 2001

Les 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais (Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon) se sont associées au travers d'ACOLADE afin de porter ensemble un Contrat de Développement en collaboration avec la Région Rhône-Alpes.

L'Association du Pays des Coteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement (ACOLADE) a engagé depuis maintenant deux ans, une profonde réflexion sur les VALEURS et les ENJEUX des Coteaux du Lyonnais.

Associant un grand nombre de partenaires issus de la vie locale, ce travail a débouché sur un PROJET de TERRITOIRE dont les premières actions concrètes vont se mettre en place dans les mois qui viennent.

L'AMBITION DE L'OUEST LYONNAIS :

Faire émerger et conforter un territoire de vie équilibré en s'appuyant sur la qualité paysagère et environnementale.

Après avoir su préserver le paysage et l'activité agricole, mais aussi accueillir de nouveaux résidents et des entreprises, l'ambition des Coteaux du Lyonnais pour les prochaines années va être de poursuivre l'effort d'aménagement et d'organisation du territoire.

Il s'agit de définir un mode de développement "Ouest Lyonnais" et répondre à trois exigences:

- Vivre et habiter le territoire de manière plus complète
- Poursuivre le rééquilibrage de l'emploi sur place
- Renforcer l'organisation du territoire en y développant les activités et services nécessaires aux habitants, entreprises et collectivités.

L'ambition du Contrat de Développement Rhône-Alpes repose sur 3 axes de changement

AXE 1 :

DEFINIR UNE ORGANISATION TERRITORIALE A PARTIR DE "VILLAGES DENSIFIÉS"

Si les Coteaux du Lyonnais veulent garder une certaine identité, il est indispensable malgré le fort développement, de mobiliser la réflexion sur l'organisation des villages et d'aménagement de l'espace.

Tout en tenant compte de l'existant, il apparaît nécessaire de renforcer la personnalité des villages, de mieux les animer et les rendre plus attractifs.

Cela signifie :

- Renforcer les centralités et développer les réseaux de villages en coordonnant notamment la planification des politiques d'urbanisme, en élaborant des programmes locaux d'habitat, en favorisant le maillage en équipements et en adaptant l'offre commerciale des centres villages
- Limiter la consommation foncière en pérennisant la vocation du foncier agricole et en incitant à la mise en place d'outils d'intervention sur le foncier
- Créer et optimiser les modes de transport collectif avec l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain "Rural", le soutien des aménagements de gares et la mise en place d'actions spécifiques
- Favoriser l'esprit de convivialité et encourager la vie socio-culturelle en soutenant la professionnalisation, la mise en réseau des structures et l'animation culturelle.

AXE 2 :

DEVELOPPER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE EQUILIBREE

Pour que le territoire devienne un bassin de vie équilibré, il est impératif de mieux connaître et d'anticiper le développement économique. Cela passe par la stimulation des activités marchandes, source de richesse et d'emploi, mais aussi par l'essor des activités et des services non marchands, source de confort collectif et de lien entre les habitants

Ce qui signifie aussi respecter une harmonie entre le développement des entreprises industrielles ou artisanales, le maintien d'une agriculture dynamique et l'essor des activités touristiques.

INTERCOMMUNALITÉ

Il s'agit notamment de :

- Soutenir la création et le développement des entreprises avec la mise en place d'un schéma des zones d'activités, le soutien à la création d'entreprises tertiaires, le développement des entreprises existantes, et la consolidation du tissu commercial
- Mettre en réseau les différents partenaires et promouvoir une animation économique. Cet objectif va se concrétiser par les mises en place d'un pôle d'échange en matière de formation et d'emploi, l'élaboration d'un outil d'observation économique et la mise en réseau des acteurs économiques

- Favoriser l'adaptation économique de l'agriculture avec la valorisation des productions et des démarches qualité, le développement de la commercialisation des productions locales, le soutien des projets d'agro-tourisme et la mise en place d'outils de communication adaptés
- Organiser les loisirs de proximité et l'activité touristique: cela devrait se concrétiser par la professionnalisation des acteurs locaux, la structuration de l'association du Lyonnais touristique; le soutien des projets d'activités touristiques ou de valorisation de site, l'animation culturelle et artistique des patrimoines et le développement de l'offre d'hébergement.

AXE 3 :

VALORISER L'IDENTITE DES COTEAUX DU LYONNAIS EN SE DONNANT LES MOYENS DE S'ORGANISER

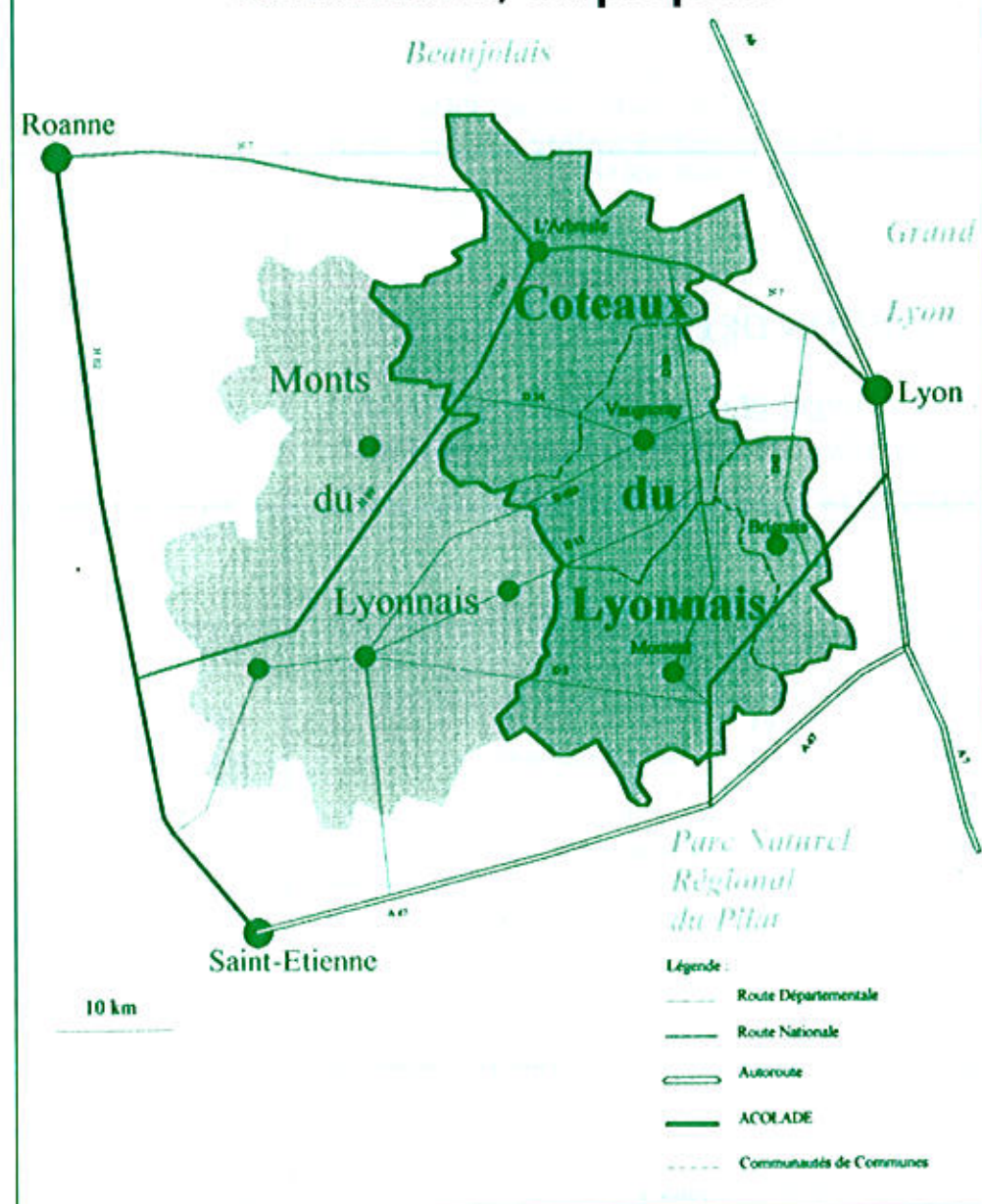
Les modes d'organisation doivent être à la hauteur des enjeux du territoire notamment concernant le développement économique, le foncier, l'urbanisme, les déplacements, voire les espaces naturels et la culture.

Il est donc indispensable de construire un modèle de développement propre et identifiant afin de devenir un partenaire ouvert et crédible vis à vis des territoires voisins.

Les orientations préconisées sont de 3 types:

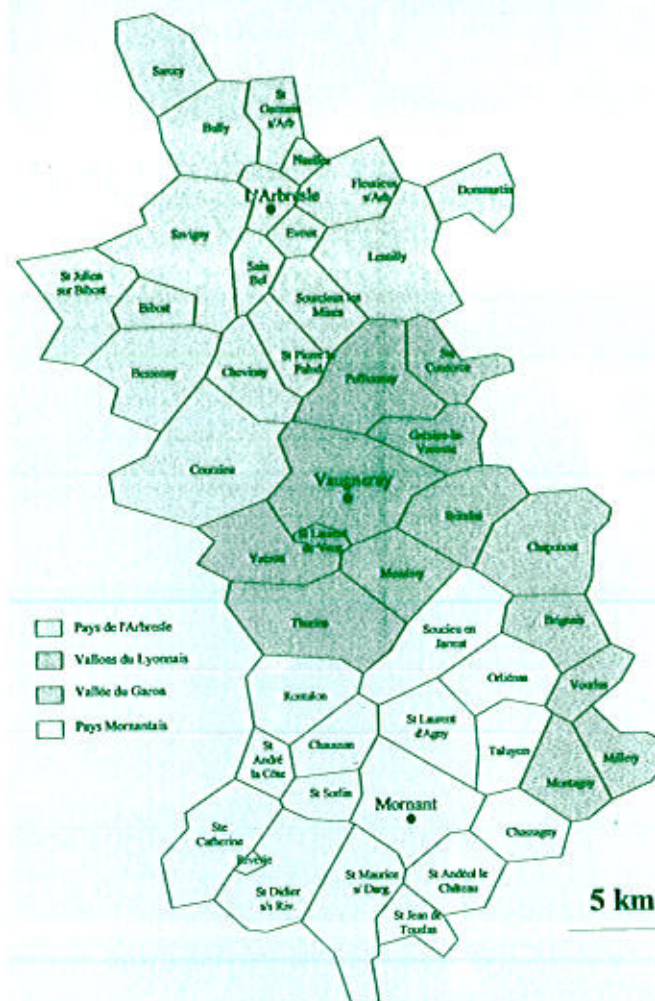
- Valoriser l'identité du territoire et le sentiment d'appartenance avec la mise en place d'une signalétique commune, une gestion plus prononcée des espaces naturels,...
- Se doter de méthodes de travail pour un territoire de 100000 habitants, c'est à dire optimiser les technologies de l'information et de la communication, mettre en place des outils d'observation afin de mieux connaître ses évolutions et faire vivre le projet de développement.
- Mobiliser et rechercher des complémentarités en renforçant les articulations avec les territoires périphériques et en étudiant les différentes opportunités d'aménagement.

L'OUEST LYONNAIS : Un territoire, un projet...



INTERCOMMUNALITÉ

LE PERIMETRE D'ACOLADE



LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES DE TRAVAIL

SEPTEMBRE 1997

Acceptation de la candidature des Coteaux du Lyonnais

MARS 1999

Création de l'Association ACOlade

- Diagnostic / Etat des Lieux
- Analyse des valeurs et des enjeux en associant plus de 200 acteurs de la vie locale (élus, institutionnels, consulaires, chefs d'entreprises, associations,...).
- Définition des orientations et des premières pistes d'actions.
- Présentation du projet dans chaque communauté de Communes.

DÉCEMBRE 2000

Validation du Contrat d'Objectifs par le Comité de Pilotage et l'Assemblée Générale d'ACOLADE et présentation du Projet devant la commission Aménagement du Territoire de la Région Rhône-Alpes.

AVRIL 2001

Approbation du contrat d'Objectifs par la Région

- Relance des commissions thématiques
- Préparation du Programme d'actions sous la procédure Contrat de développement Rhône-Alpes.

PRINTEMPS 2002

Finalisation et validation du programme d'actions

JUIN:SEPTEMBRE 2002

Approbation du Contrat Définitif et du financement des actions par la région

Transformation de l'association ACOlade en Syndicat Mixte.

MI 2002 À MI-2007

Mise en place des actions définies dans le contrat.



ANIEL SOULIER ELECTRICITÉ

23, chemin de la Rivière
69290 GREZIEU LA VARENNE
TÉL. 04 78 57 18 64
Portable 06 07 03 32 11
Fax : 04 78 57 02 32



A POLLIONNAY. UN ÉLEVAGE D'APPALOOSA, UN "LÉOPARD" PROMETTEUR

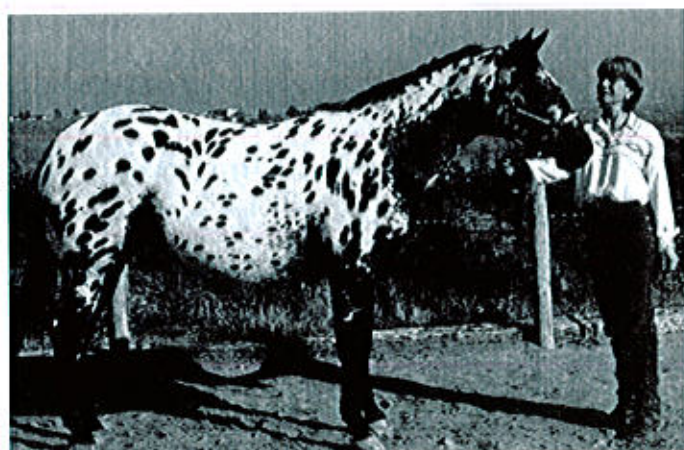


LA SIGODIERE APPALOOSA

Championne de France à un an, vice-championne d'Europe à deux ans, et championne de France à trois ans dans les disciplines "halter" (conformation et allures) et "most colorfull" (robe la plus colorée), c'est l'impressionnant palmarès de Nuggets Best Rocket, jument appaloosa de trois ans. Les juges du stud-book américain (Appaloosa Horse Club) lui ont même décerné le "Register of Merit" ou "Registre du Mérite", récompense suprême. Si la robe léopard est relativement courante chez les appaloosas classiques, elle est de plus en plus rare chez les appaloosas plus fins, qui ont, comme Nuggets, un fort pourcentage de sang quarter horse. Tout naturellement, sa propriétaire, Sylvia Peyronnaud, de l'élevage de la Sigodière (Rhône),



espère que le premier poulain, qui naîtra dans quelques semaines, héritera de cette fameuse robe léopard présente dans la lignée de sa mère depuis plusieurs générations...



Boulangerie - Pâtisserie
CUISSON AU MAGASIN

...
Ingrid et Lionel Duquenoy

8, Grande Rue
69290 GREZIEU LA VARENNE
Tél./Fax : 04 78 57 00 58

"Le Bourg"
69290 POLLIONNAY
Tél./Fax : 04 78 48 15 65

Restaurant
La Cour du Roy

Monsieur et Madame FOURNAND - 69290 POLLIONNAY
Tél. : 04 78 48 15 73 - Fax : 04 78 48 18 57
Site Internet : www.lacourduroy.com

Mariages. Séminaires. Banquets. Cocktails. Repas de famille, groupes...
Deux salles d'une capacité de 40 et 120 couverts.
Terrasse et jardin
Menu du jour à 10,70 euros (servi en semaine à midi).

EXPRESSION LIBRE

12^{ÈME} FOIRE AUX
LIVRES DE
VAUGNERAY
23 ET 24 MARS
2002

SALLE DES FÊTES

CES ARMES
QU'ON DIT
LÉGÈRES

A partir de 19 h : repas de
la Cantinière 8 euros

20 h 30 : débat avec :
Agir ici : Patrick TEIL
Observatoire des transferts
d'armement : Patrice
BOUVERET
Small Arms Survey :
Glenn Mc DONALD
Amnesty International :
Francis PERRIN

Entrée libre de 9h à 18h
Bus TCL n°73

ERRATUM

Sur le dernier bulletin (poème
Olivier Arbre symbolique et
éternel) il fallait lire "Avec sa
louche en bois" et non "avec sa
bouche en bois"

Amnesty international
ÉCRIRE CONTRE L'OUBLI

12^{ÈME} Foire aux Livres
de Vaugneray

23 & 24 Mars 2002
Salle des Fêtes

Ces armes
qu'on dit
légères...



Illustration Mahlen

Soirée-débat :

Samedi 23 Mars 2002 - 20 h 30

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96